



Note aux étudiants

En application du code du travail :
Présentation des Instructions Permanentes de sécurité.

La direction et les équipes pédagogiques du lycée technologique Jean Perrin soucieux de la sécurité des étudiants et des personnels dans le cadre de leur enseignement scientifique et technologique ont établi des **instructions permanentes de sécurité (I.P.S.)**.

Au cours de votre formation vous rencontrez des risques dont il faut prendre conscience. Des incidents existent et sont dus, dans la plupart des cas, à des erreurs humaines.

Il est de la responsabilité de l'enseignant de prévoir des travaux pratiques exécutables en toute sécurité en respectant la réglementation.

Les instructions permanentes de sécurité ont pour objectifs de vous former à prendre de bonnes habitudes dans votre travail en travaux pratiques et de vous former aux règles que vous devrez respecter dans votre futur métier.

En cas de non-respect des I.P.S par un étudiant sa responsabilité est totalement engagée, les enseignants se trouvent déchargés de leur responsabilité.

Ces instructions seront chacune commentées et régulièrement rappelées par les professeurs concernés (elles sont aussi affichées dans les salles spécialisées).

Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de signer le carnet de correspondance

Le proviseur

M. Séverac

Instructions permanentes de sécurité

Systemes Numérique Electronique et Communication

Attitudes obligatoires des élèves pendant toutes les séances de T.P.

Comportement dans la salle

- 1) ☞ Les mises en énergie et hors énergie doivent être exécutées en présence du professeur.
- 2) ☞ Toute ouverture d'enveloppe protectrice sans l'autorisation et la présence du professeur est interdite.
- 3) ☞ Il est interdit pour tout étudiant d'utiliser des clés de boutons de coupure d'urgence ou des clés d'armoires électriques
- 4) ☞ Tout étudiant témoin d'une situation dangereuse doit intervenir sur le dispositif de coupure d'urgence.
- 5) ☞ Le port d'objets métalliques susceptibles de causer des accidents (chaîne, bracelet, bague, badge etc.) est interdit dans les locaux à risques électriques.

La sécurité est l'affaire de tous.

Chaque étudiant s'engage à respecter les Instructions Permanentes de Sécurité (IPS) ci-dessus,
qui l'amèneront à prendre de bonnes habitudes pour sa vie professionnelle future.
En cas de non-respect de ces instructions, l'étudiant s'exposera à des sanctions